

ITALIEN

COURS FACULTATIF - 11 VP ET 11 VG



Chers élèves,
Chers parents,

Pour autant que le nombre d'élèves inscrits le permette, les élèves de 11^e année ont la possibilité de participer à un cours facultatif d'italien dans le but de suivre l'OS italien au raccordement 2 (pour les 11VG) ou alors, tout simplement, pour apprendre une nouvelle langue.

Le cours s'adresse aux débutants et permet, en une année, d'avoir de bonnes connaissances d'une de nos langues nationales. Il donne ainsi l'occasion de découvrir le mode de vie et la culture d'une partie de notre pays et d'aborder quelques éléments de l'histoire et de la culture d'un pays limitrophe.

Voici quelques points qu'il est essentiel de connaître avant de s'inscrire au cours :

1. **Ce cours est facultatif, cela signifie que l'on est libre de s'y inscrire ou non. Par contre, une fois la décision prise d'y participer, la présence aux cours est obligatoire pour l'année entière. (LEO - art 74, al 2)**
2. Le cours comprend 3 périodes par semaine, fixées en dehors de la grille-horaire de la classe. Il ne nécessite aucune connaissance préalable de l'italien.
3. Toute éventuelle absence doit être annoncée et excusée de la même manière que pour les cours réguliers.
4. L'apprentissage de la langue demande du travail en classe et à la maison (voc + grammaire). Ce travail sera évalué par des notes durant les 2 semestres scolaires. Le résultat obtenu figurera sur le bulletin annuel et une mention de participation apparaîtra sur le document joint au certificat.
5. Ce cours est un prérequis **obligatoire** pour les élèves qui souhaitent choisir l'option spécifique « italien » au RAC II.
6. A noter qu'aucun transport scolaire spécifique n'est prévu en lien avec ce cours.



ITALIEN - COURS FACULTATIF

11 VP et 11 VG



INSCRIPTION 2024-2025

Nous avons pris connaissance des conditions de participation au cours, nous les acceptons et nous engageons à les respecter.

NOM : PRENOM :

CLASSE :

Date : Signature de l'élève :

Date : Signature d'un parent :

Coupon à rendre au SECRÉTARIAT, par courriel ou par courrier, d'ici au mardi 26 mars 2024